



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

Arrondissement d'Aix en Provence

REPUBLIQUE FRANCAISE
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Département des Bouches du Rhône

Séance du 18 JANVIER 2018

COMMUNE DE
LA ROQUE D'ANTHERON

L'An Deux Mil Dix Huit et le Dix Huit du mois de Janvier à 20 H 30,
le Conseil Municipal de La Roque d'Anthéron, a été assemblé au lieu ordinaire
de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément
au Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2121-7 et
suivants, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SERRUS, Maire.
Etaient présents ou avaient donné pouvoir à cette assemblée : Tous les Conseillers
Municipaux

N° 05/18 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES / EXERCICE 2018

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Rappelle à l'assemblée que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique qui fait l'objet d'un vote.

Vu les articles L 2312-1 et D 2312-3 du CGCT (loi NOTRE du 7 Aout 2015),

Vu l'avis de la commission des finances en date du 15 janvier 2018,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (24) et 5 abstentions (R.VILLEVIEILLE,
M.Th. CADVILLE, M. JUNG, W. HANNON, R. POSTIAUX)

APPROUVE le rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice 2018 tel qu'il est joint en annexe faisant l'objet d'un débat dont il est pris acte par un vote de l'assemblée.

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS

REÇU EN PREFECTURE

le 22/01/2018

Application agréée E-legalite.com

70_DE-013-211300843-20180118-RAPPORT0062